

**2FL CONSEILS**  
Société par actions simplifiée  
Capital social de 1000 euros  
2 rue Girardin – 13007 Marseille  
RCS Marseille n°834 530 610

Ci-après la « *Société* »

<p><b>PROCES VERBAL DE DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE</b> <b>DU 15 MAI 2025</b></p>
--

L'an 2025 et le 15 mai à 12 heures, l'Associé unique de la Société 2FL CONSEIL et Président, Monsieur Frédéric LESNE, a pris les décisions suivantes :

- Absence de rémunération du Président ;
- Pouvoirs.

Tel qu'il est fait état par le présent procès-verbal :

## **PREMIERE DECISION**

### ABSENCE DE REMUNERATION DE M. FREDERIC LESNE

L'associé unique décide que le Président, Monsieur Frédéric LESNE, ne percevra aucune rémunération ni aucun salaire au cours de l'année 2025, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

## **DEUXIEME DECISION**

### POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et Président de la Société.

\_\_\_\_\_  
**M. Frédéric LESNE**  
Associé et Gérant

